

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 074-2016
Type d'intervention: Postulat
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.299

Déposée le: 16.03.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Güntensperger (Biel/Bienne, pvl) (porte-parole)
Bachmann (Nidau, PS)
Müller (Orvin, UDC)
Grivel (Biel/Bienne, PLR)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 1006/2016 du 7 septembre 2016
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: -
Proposition du Conseil-exécutif: **Adoption et classement**



Rattachement de l'Ecole supérieure de commerce de Bienne à l'école professionnelle

Le Conseil-exécutif est chargé d'examiner la possibilité de rattacher l'Ecole supérieure de commerce (ESC) de Bienne à l'école professionnelle, sur le modèle de ce qui s'est fait à Berne.

Développement :

L'ESC est devenue au fil des années une filière du gymnase. Depuis la révision de la formation commerciale de base, les écoles supérieures de commerce sont régies et pilotées selon d'autres bases légales que les écoles moyennes (gymnases, écoles de culture générale). Du fait de la suppression de la filière CFC décidée dans le cadre de l'EOS, les écoles supérieures de commerce sont devenues nettement plus petites.

Rattacher l'ESC à l'école professionnelle BFB favoriserait le contact avec le terrain et permettrait le regroupement des filières de la formation professionnelle sans impact négatif sur la qualité des diplômes. Le rattachement permettrait aux jeunes de disposer déjà d'un réseau au sortir de l'école, les enseignants et les enseignantes seraient en prise plus directe avec le monde du travail et le bilinguisme de la formation à Bienne serait garanti.

Les conditions d'engagement du corps enseignant ne changeraient pas au final et la réorganisation n'aurait aucun impact financier. Ce type d'organisation a fait la preuve de sa logique et de son succès à Berne avec le centre de formation *Bildungszentrum für Wirtschaft und Dienstleistung*.

Réponse du Conseil-exécutif

Les auteurs du postulat demandent au Conseil-exécutif d'examiner la possibilité de rattacher l'Ecole supérieure de commerce de Bienne (ESC) à l'école professionnelle et non plus au gymnase. En effet, l'ESC décerne aujourd'hui un certificat fédéral de capacité (CFC) avec maturité professionnelle et ce transfert permettrait aux élèves d'avoir davantage de contact avec le terrain.

Le Conseil-exécutif rejoint les auteurs du postulat sur le fait que l'organisation d'une école doit être revue lorsque les conditions générales externes changent. Or, ces huit dernières années, deux révisions ont eu lieu : d'abord dans le cadre de l'organisation des écoles professionnelles en 2008, puis dans celui de la réorganisation des gymnases effectuée lors de l'examen des offres et des structures (EOS) en 2013 et en 2014. Les réflexions se sont à chaque fois rapportées aux écoles de commerce de Bienne et de Thoun, l'organisation scolaire de ces deux établissements étant identiques.

Dans le rapport final de l'organisation des écoles professionnelles 08, il est stipulé ce qui suit :
« *L'idée de rattacher les écoles de commerce de Bienne et de Thoun, toutes deux actuellement affiliées à des gymnases, aux écoles professionnelles commerciales a de nouveau été rejetée. Le gain en synergies attendu pour les disciplines professionnelles serait rendu caduc par la perte des synergies existantes entre les gymnases et les écoles de commerce pour les branches générales. De plus, les écoles professionnelles commerciales ne disposent pas des locaux nécessaires pour accueillir les élèves des écoles de commerce. Un rattachement des écoles de commerce aux écoles professionnelles ne serait donc pas pertinent à l'heure actuelle, d'autant plus que les secondes sont actuellement gérées par des organes privés, ce qui engendrerait un processus de réorganisation coûteux. Afin de pacifier le paysage de la formation professionnelle, il est provisoirement renoncé à procéder à cette modification.* » (traduction libre, le rapport n'existant qu'en allemand)

La nouvelle révision menée dans le cadre de l'EOS, soit après l'introduction de la nouvelle ordonnance de formation pour les écoles de commerce, a abouti à la conclusion qu'un rattachement des écoles de commerce aux écoles professionnelles n'apporterait pas de plus-value pour les raisons suivantes :

- Dans le cadre de l'EOS, il a été arrêté que les écoles de commerce de Bienne et de Thoun ne proposeraient plus que des classes avec maturité professionnelle. Cette décision a permis d'augmenter le potentiel de synergies entre les gymnases et les écoles de commerce en ce qui concerne le corps enseignant par rapport à la révision de 2008.
- Le rattachement des écoles de commerce aux gymnases permet aux écoles de commerce de conserver plus facilement leur autonomie, p. ex. en partageant des formes d'enseignement dans le domaine facultatif. Cette plus grande autonomie enrichit l'offre de formation dans les deux régions.

- Rien n'indique que le rattachement d'une école de commerce à un gymnase nuise à la qualité de la formation pratique. De même, le fait de disposer de bases légales différentes n'a jamais posé de problème par le passé. En Suisse, la majorité des écoles de commerce publiques sont rattachées à des gymnases (p. ex. dans les cantons d'Argovie, de Bâle-Ville, de Fribourg, de Saint-Gall et de Zurich) sans que cela ne pose de problème.
- Depuis 2008, aucune amélioration n'a été apportée en matière de locaux dans les écoles professionnelles commerciales de Bienne et de Thoun. Aucune de ces deux écoles ne dispose de l'espace nécessaire pour accueillir les élèves des écoles de commerce, limitant par conséquent considérablement la possibilité de synergies en cas de rattachement.

Le Conseil-exécutif estime qu'il est tout aussi justifiable de rattacher les écoles de commerce aux gymnases qu'aux écoles professionnelles commerciales. Pour qu'une réorganisation soit entreprise, il faut toutefois qu'elle apporte une plus-value considérable, ce qui ne serait visiblement pas le cas dans la présente situation. De plus, comme les écoles professionnelles commerciales de Bienne et de Thoun sont gérées par des organes privés, des coûts de réorganisation élevés seraient à prévoir. Au lieu d'apporter une plus-value, un tel processus de réorganisation serait vecteur d'une nouvelle phase d'incertitude pour les écoles de Bienne et de Thoun, ce qui irait à l'encontre de l'intention formulée dans la Stratégie de la formation d'offrir des conditions de travail stables aux membres du corps enseignant et aux écoles.

Les auteurs du postulat demandent que la possibilité de rattacher l'ESC à l'école professionnelle soit examinée. Comme de tels examens ont été menés à deux reprises ces huit dernières années, le Conseil-exécutif considère qu'une réponse satisfaisante a déjà été apportée à ce postulat.

Destinataire

- Grand Conseil